

Lettre ouverte aux catholiques perplexes

— Mgr Marcel Lefebvre —

Chapitres 6 à 11

VI. Les nouveaux sacrements

Le catholique, qu'il soit pratiquant régulier ou qu'il retrouve le chemin de l'église aux grands moments de la vie, est amené à se poser des questions de fond telles que celle-ci : qu'est-ce que le baptême ?

C'est un phénomène nouveau : il n'y a pas si longtemps, n'importe qui savait répondre et d'ailleurs personne ne le demandait. Le premier effet du baptême est le rachat du péché originel, on le savait de père en fils et de mère en fille. Mais voilà que l'on n'en parle plus nulle part. La cérémonie simplifiée qui a lieu à l'église évoque le péché dans un contexte tel qu'il semble s'agir de celui ou de ceux que commettra le baptisé dans sa vie et non de la faute originelle dont nous naissons tous chargés. Le baptême apparaît dès lors simplement comme un sacrement qui nous unit à Dieu, ou plutôt nous fait adhérer à la communauté. Ainsi s'explique le « rite d'accueil » qu'on impose en certains endroits comme une première étape, dans une première cérémonie. Il n'est pas dû à des initiatives particulière, puisque nous trouvons d'amples développements sur le baptême par étapes dans les fiches du Centre nationale de pastorale liturgique. On l'appelle aussi le baptême différé. Après l'accueil, le « cheminement », la « recherche », le sacrement sera administré, ou ne le sera pas, quand l'enfant pourra, selon les termes utilisés, se déterminer librement, ce qui peut intervenir à un âge assez avancé, dix-huit ans ou plus. Un professeur de dogmatique fort prisé dans la nouvelle Eglise a établi une distinction entre les chrétiens dont il se fait fort d'authentifier la foi et la culture religieuse, et les autres – plus des trois quarts du total – auxquels il n'accorde qu'une foi supposée lorsqu'ils demandent le baptême pour leurs enfants. Ces chrétiens « de la religions populaire » sont détectés au

cours des réunions de préparation et dissuadés d'aller plus loin que la cérémonie d'accueil. Cette manière de faire serait « plus adaptée à la situation culturelle de notre civilisation ».

Récemment un curé de la Somme devant inscrire deux enfants pour la communion solennelle réclama les extraits de baptême, qui lui furent envoyés par la paroisse d'origine de la famille. Il constata alors que l'un des enfants avait été baptisé mais que l'autre ne l'était pas, contrairement à ce que croyaient ses parents. Il avait simplement été inscrit sur le registre d'accueil. C'est une des situations qui résultent de ces pratiques ; ce que l'on donne, c'est en effet un simulacre de baptême, que les assistants prennent de bonne foi pour le vrai sacrement.

Que tout cela vous déconcerte est bien compréhensible. Vous avez aussi à faire face à une argumentation spéculative, qui figure même dans les bulletins paroissiaux, généralement sous forme de suggestions, de témoignages signés de prénoms, c'est-à-dire anonymes. Nous lisons dans l'un d'eux qu'Alain et Evelyne déclarent : « Le baptême n'est pas un rite magique qui effacerait par miracle un quelconque péché originel. Nous croyons que le salut est total, gratuit et pour tous : Dieu a élu tous les hommes dans son amour, à n'importe quelle condition, ou plutôt sans condition. Pour nous, se faire baptiser c'est décider de changer de vie, c'est un engagement personnel que personne ne peut prendre à votre place, c'est une décision consciente qui suppose un enseignement préalable, etc. » Que d'erreurs monstrueuses en quelques lignes ! Elles tendent à justifier une autre méthode : la suppression du baptême des petits enfants. C'est encore un alignement sur les protestants, au mépris de l'enseignement de l'Eglise depuis les origines, comme l'écrivait saint Augustin à la fin du IV^e siècle : « L'usage de baptiser les enfants n'est pas une innovation récente, mais le fidèle écho de la tradition apostolique. Cette coutume, à elle seule et en dehors de tout document écrit, constitue la règle certaine de la vérité. » Le concile de Carthage de l'an 251 prescrivait que le baptême fût conféré aux enfants « même avant leur huitième jour » et la Sacrée Congrégation pour la Doctrine de la Foi en rappelait l'obligation le 21 novembre 1980 en la fondant sur « une norme de tradition immémoriale ».¹

Cela, il faut que vous le sachiez pour faire valoir un droit sacré lorsque l'on prétend vous refuser de faire participer vos nouveau-nés à la vie de la grâce. Les parents n'attendent pas que leur enfant ait dix-huit ans pour décider à sa place de son régime alimentaire ou d'une opération chirurgicale nécessitée par son état de santé. Dans l'ordre surnaturel leur devoir est encore plus impérieux et la foi qui préside au sacrement quand l'enfant n'est pas capable de prendre de lui-même un

« engagement personnel », c'est la foi de l'Eglise. Songez à l'effrayante responsabilité que vous auriez en privant votre enfant de la vie éternelle au Paradis. Notre-Seigneur l'a dit d'une façon claire : « Personne, à moins de renaître de l'eau et de l'Esprit, ne peut entrer dans le Royaume de Dieu. »

Les fruits de cette singulière pastorale ne se sont pas fait attendre. Dans le diocèse de Paris, un enfant sur deux était baptisé en 1965 mais un enfant seulement sur quatre en 1976. Le clergé d'une paroisse de la banlieue observe, sans en montrer beaucoup de peine, qu'il y avait 450 baptêmes en 1965 et 150 en 1976. Pour l'ensemble de la France la chute se poursuit. De 1970 à 1981 le chiffre global descendait de 596 673 à 530 385, alors que la population s'accroissait de plus de trois millions dans le même temps.

Tout cela vient de ce qu'on a faussé la définition du baptême. Dès qu'on a cessé de dire qu'il effaçait le péché originel, les gens ont demandé : « Qu'est-ce que le baptême ? » et aussitôt après : « A quoi bon le baptême ? » S'ils n'ont pas été jusque-là, ils ont du moins réfléchi aux arguments qu'on leur présentait et admis que l'urgence ne s'imposait pas et qu'après tout l'enfant pourrait toujours, à l'adolescence, s'engager s'il voulait dans la communauté chrétienne comme on s'inscrit dans un parti ou à un syndicat.

La question s'est posée de la même manière pour le mariage. Le mariage s'est toujours défini par sa fin première, qui était la procréation, et sa fin secondaire, qui était l'amour conjugal. Eh bien, au concile, on a voulu transformer cette définition et dire qu'il n'y avait plus de fin primaire, mais que les deux fins que je viens de dire étaient équivalentes. C'est le cardinal Suenens qui a proposé ce changement et je me souviens encore du cardinal Browne, maître général des Dominicains, se levant pour dire : « *Caveatis, caveatis!* (Faites attention !) Si nous acceptons cette définition, nous allons contre toute la Tradition de l'Eglise et nous allons pervertir le sens du mariage. Nous n'avons pas le droit de modifier les définitions traditionnelles de l'Eglise. »

Il cita des textes à l'appui de sa mise en garde et l'émotion fut grande dans la nef de Saint-Pierre. Le cardinal Suenens fut prié par le Saint-Père de modérer les termes qu'il avait employés et même de les changer. La Constitution pastorale *Gaudium et Spes* n'en contient pas moins un passage ambigu où l'accent est mis sur la procréation « sans sous-estimer pour autant les autres fins du mariage ». Le verbe latin, *posthabere*, permet de traduire : « sans placer en seconde ligne les autres fins du mariage », ce qui signifierait : les mettre toutes sur le même plan. C'est ainsi qu'on veut l'entendre de nos jours ; tout ce qui est dit du mariage rejoint la fausse notion exprimée par le cardinal Suenens que l'amour conjugal – que l'on a vite appelé tout simplement et beaucoup plus crûment « sexualité » – vient en tête des fins du maria-

ge. Conséquence : au titre de la sexualité, tous les actes sont permis : contraception, limitation des naissances, enfin avortement.

Une mauvaise définition et nous voilà en plein désordre.

L'Eglise, dans sa liturgie traditionnelle, fait dire au prêtre : « Seigneur, assistez dans votre bonté les institutions que vous avez établies pour la propagation du genre humain... » Elle a choisi le passage de l'Épître de saint Paul aux Ephésiens qui précise les devoirs des époux, en faisant de leurs rapports réciproques une image des rapports qui unissent le Christ et son Eglise. Très souvent, les futurs conjoints sont invités à composer eux-mêmes leur messe, sans même qu'ils soient tenus de choisir l'épître dans les Livres saints, la remplaçant par un texte profane, prenant un passage de l'Évangile sans relation avec le sacrement reçu. Le prêtre, dans son exhortation, se garde bien de faire mention des exigences auxquelles ils doivent se soumettre, par crainte de présenter une image rébarbative de l'Eglise, éventuellement de choquer les divorcés présents dans l'assistance.

Comme pour le baptême, ont été entreprises des expériences de mariage par étapes, ou mariages non sacramentels, qui scandalisent les catholiques ; expériences tolérées par l'épiscopat, se déroulant sur des schémas fournis par des organismes officiels et encouragées par des responsables diocésains. Une fiche du Centre Jean-Bart indique quelques façons de procéder. En voici une : « Lecture du texte : l'essentiel est invisible aux yeux (Épître de saint Pierre). Il n'y a pas eu échange de consentements, mais une liturgie de la main, signe du travail et de la solidarité ouvrière. Echange des alliances (sans bénédiction) en silence. Allusion au métier de Robert : alliage, soudure (il est plombier). Le baiser. Le Notre-Père par les croyants de l'assistance. Ave Maria ! Les jeunes époux déposent un bouquet de fleurs devant la statue de Marie. »

Pourquoi Notre-Seigneur aurait-il institué des sacrements si on devait les remplacer par ce genre de cérémonie exempte de tout surnaturel, à l'exception des deux prières qui la terminent ? On a beaucoup parlé de Lugny, dans la Saône-et-Loire, il y a quelques années. Pour motiver cette « liturgie de l'accueil », il était dit que l'on désirait donner aux jeunes couples le désir de revenir se marier pour de bon par la suite. Sur environ deux cents faux mariages, deux ans plus tard, aucun couple n'était revenu régulariser sa situation. L'eussent-ils fait que le curé de cette église n'en aurait pas moins officialisé et couvert de sa caution, sinon de sa bénédiction, pendant deux ans, ce qui n'est autre qu'un concubinage. Une enquête d'origine ecclésiastique a révélé qu'à Paris 23 % des paroisses avaient déjà fait des célébrations non sacramentelles pour des couples dont un des membres, sinon les deux, n'était pas croyant, avec l'intention de complaire aux familles ou aux fiancés eux-mêmes, souvent par souci des convenances sociales.

Il va sans dire qu'un catholique n'a pas le droit d'assister à de telles mises en scène. Quant aux prétendus mariés, ils pourront toujours dire qu'ils ont été à l'église et finiront sans doute par croire leur situation régulière, à force de voir leurs amis suivre la même voie. Les fidèles dérouterés se demandent s'il ne vaut pas mieux cela que rien. L'indifférentisme s'installe ; on est prêt à accueillir n'importe quelle autre formule, le simple mariage à la mairie ou encore la cohabitation juvénile, à propos de laquelle tant de parents font preuve de « compréhension », pour en arriver à l'union libre. La déchristianisation totale est au bout du chemin ; les conjoints manqueront des grâces qui découlent du sacrement de mariage pour élever leurs enfants, si du moins ils consentent à en avoir. Les ruptures de ces ménages non sanctifiés se multiplient au point d'inquiéter le Conseil économique et social, dont un rapport récent montre que même la société laïque a conscience de courir à sa perte par suite de l'instabilité des familles ou des pseudo-familles.

L'extrême-onction n'est plus vraiment le sacrement des infirmes, le sacrement des malades ; c'est maintenant le sacrement des vieux, certains prêtres l'administrent aux personnes du troisième âge ne présentant aucun signe particulier de mort prochaine. Ce n'est plus le sacrement qui prépare au dernier moment, qui efface les péchés avant la mort, et qui prépare à l'union définitive avec Dieu. J'ai sous les yeux une notice distribuée dans une église de Paris à tous les fidèles pour les avertir de la date de la prochaine extrême-onction : « Le sacrement des malades est célébré, pour les personnes encore ingambes, au milieu de toute la communauté chrétienne, durant la célébration eucharistique. Date : le dimanche tant, à la messe de 11 heures. » Ces extrêmes-onctions sont invalides.

Un même esprit collectiviste a provoqué la vogue des célébrations pénitentielles. Le sacrement de pénitence ne peut être qu'individuel. Par définition et conformément à son essence, il est comme je l'ai rappelé plus haut un acte judiciaire, un jugement. On ne peut pas juger sans avoir instruit une cause ; il faut entendre la cause de chacun pour la juger, puis remettre ou retenir les péchés. S.S. Jean-Paul II a insisté plusieurs fois sur ce point, en disant notamment le 1^{er} avril 1982 à des évêques français que l'aveu personnel des fautes suivi de l'absolution individuelle « est d'abord une exigence d'ordre dogmatique ». Il est impossible par conséquent de justifier les cérémonies de « réconciliation » en expliquant que la discipline ecclésiastique s'est assouplie, qu'elle s'est adaptée aux exigences du monde moderne. Ce n'est pas une affaire de discipline.

Il y avait précédemment une exception : l'absolution générale donnée en cas de naufrage, de guerre : absolution dont la

valeur est d'ailleurs discutée par les auteurs. Il n'est pas permis de faire de l'exception une règle. Si l'on consulte les Actes du Siècle apostolique, on relève les expressions suivantes tant sur les lèvres de Paul VI que sur celles de Jean-Paul II en diverses occasions : « le caractère exceptionnel de l'absolution collective », « en cas de grave nécessité », « dans des situations extraordinaires de grave nécessité », « caractère tout à fait exceptionnel », « circonstances exceptionnelles »...

Les célébrations de ce genre n'ont pas manqué cependant de devenir une habitude, sans être cependant fréquentes dans une même paroisse, faute de fidèles disposés à se mettre en règle plus de deux ou trois fois l'an avec Dieu. On n'en éprouve plus le besoin, ce qui était à prévoir puisque la notion de péché a été effacée dans les esprits. Combien de prêtres rappellent la nécessité du sacrement de pénitence ? Un fidèle m'a dit que, se confessant selon ses déplacements dans l'une ou l'autre des églises parisiennes où il sait pouvoir trouver un « prêtre d'accueil », il reçoit fréquemment les félicitations ou les remerciements de celui-ci, tout surpris d'avoir un pénitent.

Ces célébrations soumises à la créativité des « animateurs » comprennent des chants ; ou bien on met un disque. Puis une place est faite à la liturgie de la parole avant une prière litanique où l'assemblée répond : « Seigneur, prends pitié du pécheur que je suis », ou une sorte d'examen de conscience général. Le Je confesse à Dieu précède l'absolution, donnée une fois pour toutes et à tous les assistants, ce qui ne laisse pas de poser un problème : une personne présente qui ne la désirerait pas va-t-elle recevoir l'absolution malgré elle ? Je vois sur une feuille ronéotypée distribuée aux participants d'une de ces cérémonies, à Lourdes, que le responsable s'est posé la question : « Si nous désirons recevoir l'absolution, venons plonger nos mains dans l'eau de la source et traçons sur nous le signe de la croix » et, à la fin : « Sur ceux qui se sont marqués du signe de la croix avec l'eau de la fontaine, le prêtre impose les mains (?). Unissons-nous à sa prière et accueillons le pardon de Dieu. »

Un journal catholique anglais, *The Universe*, se faisait, il y a quelques années, le support d'une opération lancée par deux évêques et qui consistait à rapprocher de l'Eglise les fidèles ayant depuis longtemps abandonné la pratique religieuse. L'appel lancé par les évêques ressemblait aux communiqués publiés par les familles des adolescents fugueurs : « Le petit X. peut rentrer à la maison, il ne lui sera fait aucun reproche. »

Il était donc dit à ces futurs enfants prodiges : « Vos évêques vous invitent pendant ce Carême à vous réjouir et à célébrer. L'Eglise offre à tous ses enfants, à l'imitation du Christ, le pardon de leurs péchés, en toute liberté et facilité, sans qu'ils le méritent et sans qu'ils le demandent. Elle les presse de l'accepter et les supplie de revenir à la maison. Il y en a

beaucoup qui désirent faire retour à l'Église après des années d'éloignement, mais ils ne peuvent pas se résoudre à aller se confesser. En tout cas, pas tout de suite... »

Ils pouvaient donc accepter l'offre suivante : « A la messe de la station à laquelle l'évêque assistera dans votre doyenné (ici mention du jour et de l'heure) tous ceux qui seront présents seront invités à accepter le pardon de tous leurs péchés passés. Pas nécessaire pour eux de se confesser à ce moment-là. Il leur suffira d'avoir le regret de leurs péchés et le désir de revenir à Dieu, de confesser leurs péchés plus tard, après avoir été accueillis de nouveau au bercail.

En attendant, ils n'ont qu'à laisser Notre Père des cieux « les presser dans ses bras et les embrasser tendrement » ! Moyennant un acte généreux de repentir, l'évêque accordera à tous les présents qui le désirent le pardon de leurs péchés. Ils peuvent alors immédiatement revenir à la sainte communion... »

Le Journal de la Grotte, bimensuel de Lourdes, en reproduisant ce curieux mandement épiscopal imprimé sous le titre « General Absolution. Communion now, confession later » (« Absolution générale. Communion tout de suite, confession plus tard »), le commentait ainsi : « Nos lecteurs pourront se rendre compte de l'esprit profondément évangélique qui l'a inspiré, ainsi que de la compréhension pastorale des situations concrètes des personnes. »

Je ne sais le résultat qui fut obtenu, mais la question est ailleurs : l'amnistie prononcée par les deux évêques évoque la liquidation des stocks en fin de quinzaine commerciale. La pastorale peut-elle prendre le pas sur la doctrine au point d'engager à communier au corps du Christ des fidèles dont beaucoup sont probablement en état de péché mortel, après tant d'années de non-pratique religieuse ? Certainement pas. Comment envisager aussi légèrement de payer la conversion d'un sacrilège et cette conversion a-t-elle beaucoup de chances d'être suivie de persévérance ? Nous pouvons constater en tout cas qu'avant le concile et avant l'apparition de cette pastorale d'accueil, on comptait de 50 à 80 000 conversions par an en Angleterre. Elles sont tombées presque à zéro. On reconnaît l'arbre à ses fruits.

Les catholiques sont aussi perplexes en Grande-Bretagne qu'en France. Un pécheur ou un apostat ayant suivi le conseil de son évêque en se présentant à l'absolution collective et à la table sainte dans ces conditions, ne risque-t-il pas de perdre sa confiance en la validité de sacrements si facilement accordés, alors qu'il a toutes les raisons de ne pas s'en estimer digne ? Que va-t-il se passer si, par la suite, il néglige de « régulariser » en se confessant ? Son retour manqué à la maison du Père ne fera que rendre plus difficile une conversion définitive. Voilà à quoi aboutit le laxisme dogmatique. Dans les cérémonies pénitentielles qui se pratiquent, d'une façon

moins extravagante, dans nos paroisses, quelle certitude a le chrétien d'être vraiment pardonné ? Il est livré aux inquiétudes que connaissent les protestants, aux tourments intérieurs provoqués par le doute. Il n'a certes pas gagné au change.

Si la chose est mauvaise sur le plan de la validité, elle l'est aussi sur le plan psychologique. Ainsi, quelle absurdité d'accorder des pardons collectifs sauf, pour les personnes qui ont des péchés graves, à les confesser personnellement ensuite ! Les gens ne vont pas se désigner devant les autres comme ayant des péchés graves sur la conscience, c'est évident ! C'est comme si le secret de confession était violé.

On doit ajouter que le fidèle qui aura communiqué après l'absolution collective ne verra plus la nécessité de se présenter de nouveau au tribunal de la pénitence et on le comprend. Les cérémonies de réconciliation ne s'ajoutent donc pas à la confession auriculaire, elles l'éliminent et la supplantent. On s'achemine vers la disparition du sacrement de pénitence, institué comme les six autres par Notre-Seigneur lui-même. Aucun souci pastoral ne saurait le justifier.

Pour qu'un sacrement soit valide, il faut la matière, la forme et l'intention. Cela, le pape même ne peut le changer. La matière est d'institution divine ; le pape ne peut pas dire : « Demain on prendra de l'alcool pour baptiser les enfants, ou du lait. » Il ne peut pas non plus changer essentiellement la forme. Il est des mots essentiels ; par exemple on ne peut pas dire : « Je te baptise au nom de Dieu » car le Christ a fixé lui-même la forme : « Vous baptiserez au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

Le sacrement de confirmation est également malmené. Une formule courante aujourd'hui est : « Je te signe de la Croix et reçois l'Esprit-Saint. » Mais le ministre ne précise pas alors quelle est la grâce spéciale du sacrement par lequel se donne l'Esprit-Saint et le sacrement est invalide.

C'est pourquoi je réponds toujours aux demandes des parents qui ont un doute sur la validité de la confirmation reçue par leurs enfants ou qui craignent de la leur faire administrer d'une manière invalide, en voyant ce qui se passe autour d'eux. Les cardinaux devant lesquels j'ai eu à m'expliquer en 1975 m'en ont fait le reproche, on continue depuis lors à faire passer des communiqués réprobateurs dans la presse à chacune de mes tournées. J'ai expliqué pourquoi je procédais ainsi. Je souscris au vœu des fidèles qui me demandent la confirmation valide, même si ce n'est pas licite, parce que nous sommes en un temps dans lequel le droit divin naturel et surnaturel passe avant le droit positif ecclésiastique lorsque celui-ci s'y oppose au lieu d'en être le canal. Nous sommes dans une crise extraordinaire, il ne faut pas s'étonner que j'adopte parfois une attitude sortant de l'ordinaire.

La troisième condition de validité du sacrement, c'est l'intention. L'évêque ou le prêtre doit avoir l'intention de faire ce

que veut l'Église. Le pape lui-même ne peut pas changer cela non plus.

La foi du prêtre n'est pas un élément nécessaire, un prêtre, ou un évêque, peut ne plus avoir la foi, un autre peut en avoir moins, un autre une foi pas tout à fait intègre. Cela n'a pas une influence directe sur la validité des sacrements, mais peut avoir une influence indirecte. On se souvient du pape Léon XIII proclamant que toutes les ordinations anglicanes sont invalides par défaut d'intention. Or c'est parce qu'ils ont perdu la foi, qui n'est pas seulement la foi en Dieu mais dans toutes les vérités contenues dans le Credo, y compris « *Credo in unam, sanctam, catholicam et apostolicam Ecclesiam* », c'est-à-dire « Je crois en l'Église qui est une », que les anglicans n'ont pas pu faire ce que veut l'Église.

N'aurons-nous pas le même cas chez les prêtres qui perdent la foi ? Nous voyons déjà des prêtres qui ne veulent plus faire le sacrement de l'Eucharistie selon la définition du concile de Trente. « Non, disent-ils, le concile de Trente, il y a longtemps que c'est passé. Depuis, nous avons eu le concile Vatican II. C'est la transsignification, la transfinalisation. La transsubstantiation ? Non, ça n'existe plus. La Présence réelle du Fils de Dieu sous les espèces du pain et du vin ? Plus à notre époque, voyons ! »

Lorsqu'un prêtre vous dit cela, la consécration est invalide. Il n'y a pas de messe, il n'y a pas de communion. Car ce qu'a défini le concile de Trente sur l'Eucharistie, les chrétiens sont obligés de le croire jusqu'à la fin des temps. On peut expliciter les termes d'un dogme, on ne peut plus les changer, c'est impossible. Vatican II n'y a rien ajouté, n'en a rien retranché, il n'aurait d'ailleurs pas pu le faire. Celui qui déclare ne pas accepter la transsubstantiation est, aux termes du même concile de Trente, anathème, donc séparé de l'Église.

C'est pour cette raison que les catholiques de cette fin du XX^e siècle ont l'obligation d'être plus vigilants que ne l'étaient leurs pères. On ne saurait leur imposer quoi que ce soit en cette matière, au nom de la nouvelle théologie, de la nouvelle religion ; ce que veut cette nouvelle religion, ce n'est pas ce que veut l'Église.

VII. Le nouveau prêtre

Il y a de moins en moins de prêtres, c'est un lieu commun, l'homme de la rue le plus indifférent aux questions religieuses en est informé par son journal à intervalles réguliers. Il y a plus de quinze ans déjà que paraissait un livre intitulé *Demain, une Église sans prêtres ?*

Mais la situation est encore plus grave qu'il n'y paraît. Il faudrait ajouter : combien de prêtres ont encore la foi ? Et même poser une troisième question : certains des prêtres ordonnés ces dernières années le sont-ils vraiment ?

Autrement dit, est-ce que les ordinations, pour une part au moins, sont valides ? Le doute est identique à celui qui pèse sur les autres sacrements. Il s'étend à certaines ordinations d'évêques, par exemple à celle qui a eu lieu à Bruxelles pendant l'été 1982, où l'évêque consécrateur a dit à l'ordinand : « Sois apôtre comme Gandhi, Helder Camara et Mahomet ! » Peut-on concilier ces références, au moins en ce qui concerne Gandhi et Mahomet, avec l'intention évidente de faire ce que veut l'Église ?

Voici le fascicule d'une ordination sacerdotale qui s'est déroulée à Toulouse il y a quelques années. Un « animateur » entame la célébration en présentant l'ordinand, désigné par son prénom : C. et en disant : « Il a décidé de vivre (le don total qu'il a fait à Dieu et aux hommes) plus en profondeur en se consacrant tout entier au service de l'Église en classe ouvrière. » C. a effectué son « cheminement », c'est-à-dire son séminaire, en équipe. C'est cette équipe qui le propose à l'évêque : « Nous vous demandons de reconnaître, d'authentifier sa démarche et de l'ordonner prêtre. » L'évêque lui pose alors plusieurs questions tenant lieu de définition du sacerdoce : Veux-tu être ordonné prêtre « pour être, avec les croyants, Signe et Témoin de ce que recherchent les hommes, dans leurs efforts de Justice, de Fraternité et de Paix », « pour servir le Peuple de Dieu », « pour reconnaître dans la vie des hommes l'action de Dieu dans des cheminements, des cultures, des options multiples », « pour célébrer l'action du Christ et assurer ce service », veux-tu « partager avec moi et avec l'ensemble des évêques la responsabilité qui nous est confiée pour le service de l'Évangile ».

La matière du sacrement est préservée : c'est l'imposition des mains, qui a lieu ensuite, et la forme également : ce sont les paroles de l'ordination. Mais on est obligé de remarquer que l'intention n'est pas très claire. Le prêtre est-il ordonné à l'usage exclusif d'une classe sociale et d'abord pour établir la justice, la fraternité et la paix sur un plan qui semble d'ailleurs limité à l'ordre naturel ? La célébration eucharistique qui suit, « première messe », en somme, du nouveau prêtre, va dans ce sens. L'offertoire a été composé pour la circonstance : « Nous t'accueillons, Seigneur, en recevant de ta part ce pain et ce vin que tu nous offres, nous voulons représenter par là tout notre travail, nos efforts pour bâtir un monde plus juste et plus humain, tout ce que nous essayons de mettre en place afin que soient garanties de meilleures conditions de vie... » La prière sur les offrandes est encore plus douteuse : « Regarde, Seigneur, nous t'offrons ce pain et ce vin ; qu'ils deviennent pour nous *l'une des formes de ta présence*. » Non, les gens qui célèbrent de cette façon n'ont pas la foi en la Présence réelle !

Une chose est certaine : la première victime de cette ordination scandaleuse est le jeune homme qui vient de s'engager pour toujours, sans savoir exactement à quoi ou en croyant qu'il le sait. Comment n'en arrivera-t-il pas, dans un délai plus ou moins court, à se poser certaines questions, car l'idéal qu'on lui a proposé ne peut le satisfaire longtemps ; l'ambiguïté de sa mission lui apparaîtra. C'est ce qu'on appelle « la crise d'identité du prêtre ». Le prêtre est essentiellement l'homme de la foi. S'il ne sait plus ce qu'il est, il perd la foi en lui-même, en ce qu'est son sacerdoce. La définition du sacerdoce donnée par saint Paul et par le concile de Trente est radicalement modifiée. Le prêtre n'est plus celui qui monte à l'autel et offre à Dieu un sacrifice de louanges et pour la rémission des péchés. On a inversé l'ordre des fins. Le sacerdoce a une fin première, qui est d'offrir le sacrifice, et une fin secondaire : l'évangélisation.

Le cas de C., qui est loin d'être unique, nous en avons de multiples exemples, montre à quel point l'évangélisation prend le pas sur le sacrifice et les sacrements. Elle est une fin en elle-même. Cette grave erreur a des conséquences tragiques : l'évangélisation, perdant son but, sera désorientée, elle cherchera des motifs qui plaisent au monde, comme la fausse justice sociale, la fausse liberté qui prennent des noms nouveaux : développement, progrès, construction du monde, amélioration des conditions de vie, pacifisme. Nous sommes en plein dans le langage qui conduit à toutes les révolutions.

Le sacrifice de l'autel n'étant plus la raison première du sacerdoce, ce sont tous les sacrements qui sont en jeu et pour lesquels le « responsable de secteur paroissial » et son « équipe » feront appel aux laïcs, eux-mêmes étant trop occupés à des tâches syndicales ou politiques et souvent plus politiques que syndicales. En effet les prêtres qui s'engagent dans les luttes sociales choisissent presque exclusivement les organisations les plus politisées. Au sein de celles-ci, ils partent en guerre contre les structures politiques, ecclésiales, familiales, paroissiales. Plus rien ne doit demeurer. Jamais le communisme n'a trouvé d'agents aussi efficaces que ces prêtres. J'exposais un jour à un cardinal ce que je faisais dans mes séminaires, la spiritualité orientée surtout vers l'approfondissement de la théologie du Sacrifice de la messe et vers la prière liturgique. Il m'a dit :

- Mais monseigneur, c'est exactement à l'opposé de ce que les jeunes prêtres, chez nous, désirent actuellement. On ne définit plus le prêtre que par rapport à l'évangélisation.

J'ai répondu :

- Quelle évangélisation ? Si elle n'a pas un rapport fondamental et essentiel avec le Saint Sacrifice, comment la

comprenez-vous ? Évangélisation politique, sociale, humanitaire ?

S'il n'annonce plus Jésus-Christ, l'apôtre devient militant syndicaliste et marxiste. C'est normal. On le comprend très bien. Il a besoin d'une nouvelle mystique, il la trouve de cette manière, mais en perdant celle de l'autel. Complètement désorienté, ne nous étonnons pas s'il se marie et abandonne son sacerdoce. 285 ordinations en France en 1970, 111 en 1980. Mais combien sont retourné ou retourneront à la vie civile ? Même les chiffres dramatiques que l'on cite ne correspondent pas à l'accroissement réel du clergé. Ce que l'on propose aux jeunes et dont on dit qu'ils le « désirent actuellement » ne répond visiblement pas à leurs aspirations. La preuve est d'ailleurs facile à faire. Il n'y a plus de vocations, parce qu'on ne sait plus ce qu'est le Sacrifice de la messe. En conséquence, on ne peut plus définir le prêtre. En revanche, là où le Sacrifice est connu et estimé comme l'Église l'a toujours enseigné, les vocations sont nombreuses.

J'en ai le témoignage dans mes propres séminaires. On n'y fait rien d'autre que de réaffirmer les vérités de toujours. Les vocations sont venues vers nous toutes seules, sans publicité. La seule publicité a été faite par les modernistes. J'ai ordonné 187 prêtres en treize ans. Depuis 1983, le rythme régulier atteint est de 35 à 40 ordinations par an. Je ne le dis pas pour en tirer une quelconque gloire personnelle : en ce domaine non plus je n'ai rien inventé. Les jeunes qui demandent à entrer à Ecône, à Ridgefield (USA), à Zaitzkofen (RFA), à Francisco Alvarez (Argentine), à Albano (Italie) sont attirés par le Sacrifice de la messe. Quelle grâce extraordinaire pour un jeune homme de monter à l'autel comme ministre de Notre-Seigneur, d'être un autre Christ ! Rien n'est plus beau ni plus grand ici-bas. Cela vaut la peine d'abandonner sa famille, de renoncer à en fonder une, de renoncer au monde, d'accepter la pauvreté.

Mais s'il n'y a plus cet attrait, alors, je le dis franchement, cela ne vaut plus la peine, et c'est pourquoi les séminaires sont vides.

Que l'on continue dans la ligne adoptée par l'Église depuis vingt ans et à la question : Y aura-t-il encore des prêtres en l'an 2000 ? on peut répondre : Non. Que l'on revienne aux véritables notions de la foi et il y aura des vocations, dans les séminaires comme dans les congrégations religieuses.

Car qu'est-ce qui fait la grandeur et la beauté d'un religieux et d'une religieuse ? C'est de s'offrir comme victime à l'autel avec Notre-Seigneur Jésus-Christ. Sinon, la vie religieuse n'a plus aucun sens. La jeunesse est aussi généreux

se à notre époque qu'aux époques antérieures. Elle aspire à se dévouer. C'est notre époque qui est défaillante.

Tout est lié; en attaquant la base de l'édifice, on le détruit entièrement. Plus de messe, plus de prêtres. Le rituel, avant d'être réformé, faisait dire à l'évêque: « Recevez le pouvoir d'offrir à Dieu le Saint Sacrifice et de célébrer la sainte messe, tant pour les vivants que pour les morts, au nom du Seigneur. » Il avait préalablement béni les mains de l'ordinand en prononçant ces mots: « Afin que tout ce qu'elles béniront soit béni, et que tout ce qu'elles consacreront soit consacré et sanctifié... » Le pouvoir conféré est exprimé sans ambiguïté: « Qu'ils opèrent, pour le salut de votre peuple, et par leur sainte bénédiction, la transsubstantiation du pain et du vin au corps et au sang de votre divin Fils. »

L'évêque dit maintenant: « Recevez l'offrande du peuple saint pour la présenter à Dieu. » Il fait du nouveau prêtre plus un intermédiaire que le détenteur du sacerdoce ministériel, qu'un sacrificateur. La conception est toute différente. Le prêtre a toujours été considéré, dans la sainte Eglise, comme quelqu'un ayant un *caractère* donné par le sacrement de l'Ordre. On a vu un évêque non suspens écrire: « Le prêtre n'est pas celui qui fait des choses que les simples fidèles ne font pas; il n'est pas plus un « Autre Christ » que n'importe quel baptisé. » Cet évêque tirait tout simplement les leçons de l'enseignement qui prévaut depuis le concile et de la nouvelle liturgie.

Une confusion a été introduite à propos du sacerdoce des fidèles et du sacerdoce des prêtres. Or, comme le disaient les cardinaux chargés de faire leurs observations sur le trop fameux catéchisme hollandais, « la grandeur du sacerdoce ministériel (celui des prêtres), dans sa participation au sacerdoce du Christ, diffère du sacerdoce commun des fidèles d'une manière non seulement graduelle mais essentielle ». Prétendre le contraire revient, sur ce point encore, à s'aligner sur le protestantisme.

La doctrine constante de l'Eglise est que le prêtre est revêtu d'un caractère sacré indélébile: *Tu es sacerdos in æternum*. Il a beau faire, devant les anges, devant Dieu, dans l'éternité, il restera prêtre. Qu'il jette sa soutane aux orties, qu'il porte un pull-over rouge ou de toute autre couleur, qu'il commette les pires crimes, cela ne changera rien. Le sacrement de l'ordre l'a modifié dans sa nature.

Nous sommes loin du prêtre « choisi par l'assemblée pour assumer une fonction en Eglise », et encore davantage du sacerdoce à temps limité, proposé par certains, à l'issue duquel le préposé au culte – car je ne vois pas d'autre terme pour le désigner – reprend sa place parmi les fidèles.

Cette vision désacralisée du ministère sacerdotal conduit tout naturellement à s'interroger sur le célibat des

prêtres. Des groupes de pression tapageurs réclament son abolition, malgré les mises en garde répétées du magistère romain. On a vu, aux Pays-Bas, des séminaristes faire la grève des ordinations pour obtenir des « garanties » à ce sujet. Je ne citerai pas les voix épiscopales qui se sont élevées pour presser le Saint-Siège d'ouvrir ce dossier.

La question ne se poserait même pas si le clergé avait gardé le sens de la messe et le sens du sacerdoce. Car la raison profonde se présente d'elle-même lorsque l'on comprend bien ces deux réalités. C'est la même raison qui fait que la Très Sainte Vierge est restée vierge: ayant porté Notre-Seigneur dans son sein, il était juste et il était convenable qu'elle le fût. De même le prêtre, par les paroles qu'il prononce à la Consécration, fait venir Dieu sur terre. Il a une telle proximité avec Dieu, être spirituel, esprit avant tout, qu'il est bon, juste et éminemment convenable qu'il soit lui aussi vierge et demeure célibataire. Il existe, objectera-t-on, des prêtres mariés en Orient. Que l'on ne s'y trompe pas, ce n'est qu'une tolérance. Les évêques orientaux ne peuvent être mariés, ni ceux qui remplissent des fonctions de quelque importance. Ce clergé vénère le célibat sacerdotal, qui fait partie de la plus ancienne Tradition de l'Eglise et que les apôtres ont observé dès l'instant de la Pentecôte, ceux qui comme saint Pierre étaient mariés continuant à vivre auprès de leurs épouses mais ne les « connaissant » plus.

Il est remarquable que les prêtres succombant aux mirages d'une prétendue mission sociale ou politique contractent presque automatiquement le mariage. Les deux choses vont de pair.

On voudrait nous faire croire que les temps présents justifient toutes sortes d'abandon, qu'il est impossible dans les conditions actuelles de vie d'être chaste, que le vœu de virginité pour les religieux et religieuses est un anachronisme. L'expérience de ces vingt années montre que les atteintes portées au sacerdoce sous prétexte de l'adapter à l'époque actuelle sont mortelles pour le sacerdoce. Or on ne peut même envisager une « Eglise sans prêtres »; l'Eglise est essentiellement sacerdotale. Triste époque qui veut l'union libre pour les laïcs et le mariage pour les clercs! Si vous apercevez dans cet illogisme apparent une logique implacable ayant pour objet la ruine de la société chrétienne, vous avez une bonne vision des choses et vous portez un jugement exact.

VIII. Le nouveau catéchisme

Dans les rangs de catholiques j'ai souvent entendu et je continue d'entendre cette remarque: « On veut nous imposer une religion nouvelle. » Le terme est-il exagéré? Les

modernistes, qui se sont infiltrés partout dans l'Église et qui mènent le jeu, ont d'abord cherché à rassurer : « Mais non, vous avez cette impression parce que des formes caduques ont été remplacées par d'autres, pour des raisons qui s'imposaient : on ne peut plus prier exactement comme on le faisait autrefois, il fallait dépoussiérer, adopter un langage compréhensible par les hommes de notre temps, pratiquer l'ouverture en direction de nos frères séparés... Mais bien sûr rien n'est changé. »

Puis ils ont pris moins de précautions et les plus hardis passaient même aux aveux soit en petit comité, devant des gens acquis à leur cause, soit publiquement. Un père Cardonnel se répandait beaucoup en annonçant un nouveau christianisme où serait contestée « la fameuse transcendance qui fait de Dieu le Monarque universel » et se réclamait ouvertement du modernisme de Loisy : « Si vous êtes né dans une famille chrétienne, les catéchismes par vous appris sont des squelettes de la foi. » « Notre christianisme, proclamait-il, apparaît au mieux de forme néo-capitaliste. » Le cardinal Suenens, après avoir rebâti l'Église à sa manière, appelait à « s'ouvrir au pluralisme théologique le plus large » et réclamait l'établissement d'une « hiérarchie des vérités », avec ce qu'il fallait croire beaucoup, ce qu'il fallait croire un peu et ce qui n'avait pas d'importance.

En 1973, dans les locaux de l'archevêché de Paris, l'abbé Bernard Feillet faisait un cours, de la manière la plus officielle, dans le cadre de la « Formation chrétienne des adultes » où il affirmait à plusieurs reprises : « Le Christ n'a pas vaincu la mort. Il a été mis à mort par la mort... Au plan de la vie, le Christ a été vaincu et nous tous serons vaincus. C'est que la foi n'est justifiée par rien, va être ce cri de protestation contre cet univers qui se termine par, comme nous le disions tout à l'heure, la perception de l'absurdité, par la conscience de la damnation et par la réalité du néant. »

Je pourrais citer un nombre important de cas de ce genre, qui faisaient plus ou moins scandale, étaient plus ou moins désavoués, parfois pas du tout. Mais le peuple chrétien, dans sa grande majorité y échappait ; s'il l'apprenait par les journaux, il pensait à des abus n'ayant aucun caractère général et ne remettant pas en cause sa propre foi.

Il a commencé à s'interroger et à s'inquiéter en trouvant dans les mains de ses enfants des livres de catéchisme qui n'exposaient plus la doctrine catholique telle qu'elle était enseignée de manière immémoriale.

Tous les nouveaux catéchismes se sont plus ou moins inspirés du *Catéchisme hollandais* publié pour la première fois en 1966. Les propositions contenues dans cet ouvrage

étaient si controuvées que le pape chargea une commission cardinalice de l'examiner, ce qui eut lieu à Gazzada, en Lombardie, en avril 1967. Or cette commission souleva dix points sur lesquels elle conseillait que le Saint-Siège réclame des modifications. C'était une manière, conforme aux usages post-conciliaires, de dire que ces points étaient en désaccord avec la doctrine de l'Église ; quelques années avant on les aurait carrément condamnés et le *Catéchisme hollandais* aurait été mis à l'Index. En effet, les erreurs ou omissions relevées touchent à l'essentiel de la foi.

Qu'y trouvons-nous ? Le *Catéchisme hollandais* ignore les anges et ne donne pas les âmes humaines comme créées immédiatement par Dieu. Il laisse entendre que le péché originel n'est pas transmis par nos premiers parents à tous leurs descendants, mais qu'il est contracté par les hommes du fait de leur vie au milieu de la communauté humaine où règne le mal ; il serait en quelque sorte de caractère épidémique. La virginité de Marie n'y est pas affirmée. Il n'est pas dit que Notre-Seigneur est mort pour nos péchés, envoyé à cette fin par son Père, et que la grâce divine nous a été restituée à ce prix. Par voie de conséquence, la messe est présentée comme un banquet et non comme un sacrifice. Ni la Présence réelle ni la réalité de la transsubstantiation ne sont affirmées d'une façon nette.

L'infailibilité de l'Église et le fait qu'elle détient la vérité ont disparu de cet enseignement, comme aussi la possibilité pour l'intellect humain de « signifier et atteindre les mystères révélés ». On en arrive ainsi à l'agnosticisme et au relativisme. Le sacerdoce ministériel est amoindri. La charge des évêques est considérée comme un mandat qui leur serait confié par le « peuple de Dieu » et leur magistère comme une sanction de ce que croit la communauté des fidèles. Le Souverain Pontife perd son pouvoir plein, suprême et universel.

La Sainte Trinité, le mystère des trois Personnes divines ne sont par présentés d'une manière satisfaisante. La commission critique aussi l'exposé qui est fait de l'efficacité des sacrements, de la définition du miracle, du sort réservé aux âmes des justes après la mort. Elle relève des obscurités dans l'explication des lois morales et des « solutions de cas de conscience » faisant bon marché de l'indissolubilité du mariage.

Même si tout le reste est, dans ce livre, « bon et louable », ce qui n'a rien d'étonnant car les modernistes ont toujours mêlé le vrai et le faux ainsi que le remarquait fermement saint Pie X, en voilà certes assez pour dire qu'il s'agit d'une œuvre perverse, éminemment dangereuse pour la foi. Or, sans attendre le rapport de la commission et même en mettant les bouchées doubles, les promoteurs de l'opération en faisaient publier des traductions dans

plusieurs langues. Et par la suite, le texte n'a jamais été modifié. Parfois le texte de la commission était joint à la table des matières, parfois il ne l'était pas. Je parlerai plus loin du problème de l'obéissance. Qui désobéit dans cette affaire? Qui dénonce un pareil catéchisme?

Les Hollandais ont tracé la voie. Nous les avons vite rattrapés. Je ne ferai pas l'historique de la catéchèse française, pour m'arrêter plutôt à son dernier avatar, le « recueil catholique de documents privilégiés de la foi » intitulé *Pierres Vivantes* et la marée des « parcours catéchétiques ». Ces ouvrages devraient, pour respecter la définition du mot catéchèse ostensiblement employé dans tous les documents, procéder par demandes et réponses. Ils ont abandonné cette construction qui permettait une étude systématique du contenu de la foi et ils ne donnent presque jamais de réponses. *Pierres Vivantes* se garde de rien affirmer, sauf les propositions nouvelles, insolites, étrangères à la Tradition. Les dogmes, quand ils sont évoqués, le sont comme des croyances particulières à une partie des hommes que ce livre appelle « les chrétiens » en les mettant en concurrence avec les juifs, les protestants, les bouddhistes, et même les agnostiques et les athées. Dans plusieurs parcours, les « animateurs de catéchèse » sont invités à faire en sorte que l'enfant épouse une religion, peu importe laquelle. Il a d'ailleurs intérêt à se mettre à l'écoute des incroyants, qui ont beaucoup à lui apprendre. L'important, c'est de « faire équipe », de se rendre service entre camarades de classe, et de préparer pour demain les luttes sociales, dans lesquelles il faudra s'engager, même avec les communistes, comme l'explique l'histoire édifiante de Madeleine Delbrêl, esquissée dans *Pierres Vivantes* et racontée tout au long dans certains parcours. Un autre « saint » proposé à l'exemple des enfants est Martin Luther King, tandis que l'on vante Marx et Proudhon, « grands défenseurs de la classe ouvrière » qui « semblent venir du dehors de l'Eglise ». L'Eglise, voyez-vous, aurait bien voulu entreprendre ce combat, mais elle n'a pas su s'y prendre. Elle s'est contentée de « dénoncer l'injustice ». Voilà ce qu'on apprend aux enfants. Mais plus grave encore est le discrédit que l'on jette sur les Livres saints, œuvre du Saint-Esprit. Alors qu'on s'attendait à voir commencer le recueil de textes choisis dans la Bible par la Création du monde et de l'homme, *Pierres Vivantes* débute par le Livre de l'Exode, sous le titre : « Dieu crée son peuple. » Comment les catholiques ne seraient-ils pas, plus que perplexes, déconcertés et révoltés par ce détournement de vocabulaire?

Il faut arriver au Premier Livre de Samuel pour faire un retour en arrière en direction de la Genèse et apprendre que Dieu n'a pas créé le monde. Je n'invente rien cette fois non plus, c'est écrit : « L'auteur de ce récit de la Création

se demande comme beaucoup de personnes, comment le monde a commencé. Des croyants ont réfléchi. L'un d'entre eux a fait un poème... » Puis, à la cour de Salomon, d'autres sages réfléchissent au problème du mal. Pour l'expliquer, ils écrivent un « récit imagé » et nous avons la tentation par le serpent, la chute d'Adam et Eve. Mais pas le châtimeur ; le texte est coupé à cet endroit. Dieu ne châtie pas, de même que la nouvelle Eglise ne condamne plus, sauf ceux qui restent fidèles à la Tradition. Le péché originel, cité entre guillemets, est une « maladie de naissance », une « infirmité qui remonte aux origines de l'humanité » ; quelque chose de très vague, d'inexplicable.

Bien sûr, toute la religion s'écroule. Si on ne peut plus répondre en ce qui concerne le problème du mal, ce n'est plus la peine de prêcher, de dire des messes, de confesser. Qui vous écouterait ?

Le Nouveau Testament s'ouvre sur la Pentecôte. L'accent est mis sur cette première communauté, qui pousse un cri de foi. Ensuite, ces chrétiens « se souviennent » et l'histoire de Notre-Seigneur se dégage peu à peu des brumes de leur mémoire. En commençant par la fin : la Cène, le Golgotha. Puis vient la vie publique et enfin l'enfance, sous ce titre ambigu : « Les premiers disciples font le récit de l'enfance de Jésus. »

Sur ces bases, les parcours n'auront pas de peine à faire comprendre que les Evangiles de l'enfance sont une pieuse légende, comme les peuples anciens avaient coutume d'en fabriquer lorsqu'ils retraçaient la biographie de leurs grands hommes. *Pierres Vivantes* fournit d'ailleurs une datation tardive des Evangiles, qui réduit leur crédibilité, et, dans un tableau tendancieux, montre les Apôtres et leurs successeurs prêchant et enseignant avant de « relire la vie de Jésus à partir de leur vie ». C'est un renversement complet : leur expérience personnelle devient l'origine de la Révélation, au lieu que la Révélation modèle leur pensée et leur vie.

A propos des fins dernières, *Pierres Vivantes* entretient une inquiétante confusion. Qu'est-ce que l'âme ? « Il faut du souffle pour courir ; il faut du souffle pour aller jusqu'au bout des choses difficiles. Quand quelqu'un est mort, on dit : « Il a rendu son dernier souffle. » Le souffle, c'est la vie, la vie intime de quelqu'un. On dit aussi « l'âme ». Dans un autre chapitre, l'âme est assimilée au cœur, le cœur qui bat, le cœur qui aime. Le cœur est aussi le siège de la conscience. Comment s'y retrouver ? En quoi consiste alors la mort ? Les auteurs du livre ne se prononcent pas : « Pour certains, la mort, c'est l'arrêt définitif de la vie. D'autres pensent que l'on peut vivre encore après la mort, mais sans savoir si c'est bien sûr. D'autres enfin en ont la ferme assurance ; les chrétiens sont de ceux-ci. » L'enfant n'a plus qu'à choisir, la mort est une matière à option. Mais

celui qui suit les cours de catéchisme n'est-il pas chrétien? Dans ce cas, pourquoi lui parler des chrétiens à la troisième personne, au lieu de dire fermement : « Nous, nous savons qu'il existe une vie éternelle, que l'âme ne meurt pas »? Le paradis fait l'objet d'un développement aussi équivoque : « Les chrétiens parlent parfois du paradis pour désigner la joie parfaite d'être avec Dieu pour toujours après la mort : c'est le « ciel », le Royaume de Dieu, la Vie éternelle, le règne de la Paix. »

Cette explication reste très hypothétique. Il semblerait que l'on ait affaire à une façon de dire, une métaphore rassurante employée par les chrétiens. Notre-Seigneur nous a promis, si nous observons ses commandements, le ciel, que l'Eglise a toujours défini comme « un lieu de bonheur parfait où les anges et les élus voient Dieu et le possèdent pour toujours ». La catéchèse marque un retrait certain sur ce qui était affirmé dans les catéchismes. Il ne peut en résulter qu'un manque de confiance dans les vérités enseignées et une démobilitation spirituelle : à quoi bon résister à ses instincts et suivre la voie étroite si on ne sait pas très bien ce qui attend le chrétien après la mort ?

Le catholique ne va pas chercher auprès de ses prêtres et de son évêque des suggestions lui permettant de se faire une idée sur Dieu, le monde, les fins dernières ; il leur demande ce qu'il doit croire et ce qu'il doit faire. S'ils lui répondent par un éventail de propositions et de projets de vie, il n'a plus qu'à se constituer une religion personnelle, il devient protestant. La catéchèse fait des enfants de petits protestants.

Le maître mot de la réforme, c'est la chasse aux « certitudes ». On critique les chrétiens qui les possèdent comme un avare garderait son trésor ; ils sont regardés comme des égoïstes, des repus, on leur fait honte. Il faut s'ouvrir aux opinions contraires, admettre les différences, respecter les idées des francs-maçons, des marxistes, des musulmans, même des animistes. La marque d'une vie sainte est de dialoguer avec l'erreur.

Alors tout est permis. J'ai dit les conséquences de la nouvelle définition du mariage ; ce ne sont pas des conséquences éventuelles, ce qui pourrait arriver si les chrétiens prenaient cette définition à la lettre. Elles n'ont pas tardé à se réaliser, nous le constatons par la licence des mœurs qui se répand de jour en jour. Mais ce qui est plus consternant, c'est que la catéchèse y prête main-forte. Prenons un « matériel catéchétique », comme on dit, publié à Lyon vers 1972 avec l'imprimatur, et destiné aux éducateurs. Le titre ? *Voici l'homme*. Le dossier consacré à la morale dit ceci : « Jésus n'a pas eu l'intention de laisser à la postérité une « morale », qu'elle soit politique, sexuelle ou tout ce qu'on voudra... La seule exigence qui subsiste

est l'amour des hommes entre eux... Après cela, vous êtes libres ; à vous de choisir la meilleure façon, en chaque circonstance, d'exprimer cet amour que vous portez à vos semblables. »

Le dossier « Pureté », de la même origine, tire les applications de cette loi générale. Après avoir expliqué, au mépris de la Genèse, que le vêtement n'est apparu que tardivement, « comme signe d'un rang social, d'une dignité » et pour jouer un « rôle de dissimulation », on définit la pureté comme ceci : « Etre pur, c'est être dans l'ordre, c'est être fidèle à la nature... Etre pur, c'est être en harmonie, en paix avec la terre et les hommes ; c'est être accordé, sans résistance ni violence, aux grandes forces de la nature. » Nous trouvons alors une question et une réponse : « Une telle pureté est-elle compatible avec la pureté des chrétiens ? – Non seulement elle est compatible, mais elle est nécessaire à une pureté vraiment humaine et chrétienne. Jésus-Christ n'a renié ni rejeté aucune de ces découvertes, de ces acquisitions, fruit de la longue recherche des peuples. Bien au contraire, il est venu leur donner un prolongement extraordinaire : « Je ne suis pas venu abolir, mais accomplir ». » A l'appui de leurs affirmations, les auteurs donnent en exemple Marie-Madeleine : « Dans cette assemblée, c'est elle qui est pure, parce qu'elle a beaucoup aimé, profondément aimé. » C'est ainsi qu'on travestit l'Evangile : de Marie-Madeleine, on ne retient que le péché, la vie dissolue ; le pardon que Notre-Seigneur lui a accordé est présenté comme une approbation de son existence passée, on ne tient pas compte de l'exhortation divine : « Va et ne pêche plus » ni du ferme propos qui a conduit l'ancienne pécheresse jusqu'au Calvaire, fidèle à son Maître pour le restant de ses jours. Ce livre révoltant ne connaît aucune limite : « Peut-on avoir des rapports avec une fille, demandent les auteurs, même si on sait pertinemment que c'est pour s'amuser ou pour voir ce qu'est une femme ? » Et ils répondent : « Poser ainsi le problème des lois de la pureté est indigne d'un homme véritable, d'un homme qui aime, d'un chrétien... Cela signifierait-il imposer à l'homme un carcan, un joug intolérable ? Alors que le Christ est venu précisément nous libérer du joug pesant des lois : « Mon joug est aisé et mon fardeau léger. » » Voyez comment on interprète les paroles les plus saintes pour pervertir les âmes ! De saint Augustin, ils n'ont retenu qu'une phrase : « Aime et fais ce que tu veux ! »

On m'a envoyé des livres ignobles parus au Canada. On n'y parle que du sexe et toujours en gros caractères : la sexualité vécue dans la foi, la promotion sexuelle, etc. Les images sont absolument répugnantes. Il semblerait que l'on veuille donner à toute force à l'enfant le désir et l'obsession du sexe, lui faire croire qu'il n'y a que cela dans la vie. De nombreux parents chrétiens ont protesté, récla-

mé, mais il n'y a rien eu à faire et pour une bonne raison : on lit en dernière page que ces catéchismes sont approuvés par la commission de catéchèse. La permission d'imprimer a été donnée par le président de la commission épiscopale de l'enseignement religieux du Québec!

Un autre catéchisme approuvé par l'épiscopat canadien invite l'enfant à rompre avec tout : avec ses parents, avec la Tradition, avec la société, afin de retrouver sa personnalité que tous ces liens étouffent, de se libérer des complexes qui lui viennent de la société ou de la famille. Cherchant toujours une justification dans l'Évangile, ceux qui donnent ce genre de conseil prétendent que le Christ a vécu ces ruptures et ainsi s'est révélé fils de Dieu. C'est donc Lui qui veut que nous en fassions autant.

Peut-on adopter une conception aussi contraire à la religion catholique, sous le couvert de l'autorité épiscopale! Au lieu de parler de rupture, on devrait parler des liens que nous devons rechercher parce qu'ils font notre vie. Qu'est-ce que l'amour de Dieu, sinon un lien avec Dieu, une obéissance à Dieu, à ses commandements? Le lien avec les parents, l'amour pour les parents, ce sont des liens de vie et non pas de mort. Or on les présente à l'enfant comme quelque chose qui le contraint et qui l'enserme, qui diminue sa personnalité et dont il faut qu'il se débarrasse!

Non, il n'est pas possible que vous laissiez corrompre de la sorte vos enfants. Je le dis franchement : vous ne pouvez pas les envoyer dans ces catéchismes qui leur font perdre la foi.

IX. Les nouveaux théologiens

Les ravages de la catéchèse sont visibles dans les générations qui ont déjà eu à la subir. J'avais inclus, dans la *Ratio studiorum* de mes séminaires, comme la Sacrée Congrégation des séminaires et universités en fait obligation depuis 1970, une année de spiritualité se plaçant au début des études, qui durent six ans. Spiritualité, c'est-à-dire ascétisme, mystique, formation à la méditation et à l'oraison, approfondissement des notions de vertu, de grâce surnaturelle, de présence du Saint-Esprit...

Il nous a fallu bien vite déchanter. Nous nous sommes aperçus que ces jeunes gens, venus avec un vif désir de devenir de vrais prêtres, possédant une vie intérieure plus profonde que beaucoup de leurs contemporains et l'habitude de la prière, que ces jeunes gens ne connaissaient même pas les notions fondamentales de notre foi. On ne les leur avait jamais enseignées. Pendant l'année de spiritualité, il a fallu leur faire le catéchisme!

J'ai raconté maintes fois la naissance du séminaire d'Écône. Dans cette maison située dans le Valais, entre Sion et Martigny, il était prévu que les futurs prêtres ne feraient que cette première année de spiritualité; ensuite ils suivraient les cours de l'université de Fribourg. Si la création d'un séminaire complet a très vite été envisagée, c'est parce que l'université de Fribourg n'assurait plus un enseignement vraiment catholique.

L'Église a toujours considéré les chaires universitaires de théologie, de droit canon, de liturgie et de droit ecclésiastique comme des organes de son magistère ou du moins de sa prédication. Or c'est un fait certain qu'actuellement, dans toutes les universités catholiques ou presque, ce n'est plus la foi catholique orthodoxe que l'on enseigne. Je n'en vois pas une pour le faire ni en Europe libre, ni aux États-Unis, ni en Amérique du Sud. Il y a toujours quelques professeurs qui, sous prétexte de recherches théologiques, se permettent d'émettre des opinions qui vont à l'encontre de notre foi et pas seulement sur des aspects secondaires.

J'ai parlé plus haut de ce doyen de la faculté de théologie de Strasbourg pour qui la présence de Notre-Seigneur à la messe peut se comparer à celle de Wagner au Festival de Bayreuth. Pour lui, il n'est déjà plus question du Novus Ordo : le monde évolue avec une telle rapidité que ces choses se trouvent vite dans le temps passé. Il estime donc qu'il faut prévoir une Eucharistie qui sortira du groupe lui-même. En quoi consistera-t-elle? Il ne le sait pas lui-même. Mais, prophétise-t-il dans son livre *Pensée contemporaine et expression de la foi eucharistique*, les membres du groupe, se retrouvant entre eux, créeront le sentiment de cette communion au Christ qui sera présent au milieu d'eux, mais surtout pas sous les espèces du pain et du vin. Il sourit de cette Eucharistie qu'on appelle « signe efficace », définition commune à tous les sacrements. « Cela est ridicule, dit-il, on ne peut plus dire ces choses-là à présent; à notre époque, cela n'a plus de sens. »

Les jeunes élèves qui entendent ces choses de la bouche de leur professeur, au surplus doyen de la faculté, les jeunes séminaristes qui assistent à ces cours, sont petit à petit imprégnés par l'erreur; ils reçoivent une formation qui n'est plus catholique. Il en est de même pour ceux qui entendaient naguère un professeur dominicain de Fribourg assurer que les relations pré-matrimoniales sont une chose normale et souhaitable.

Mes propres séminaristes ont connu un autre dominicain qui leur enseignait à composer de nouveaux canons : « Ce n'est pas très difficile; voici quelque principes que vous pourrez utiliser facilement quand vous serez prêtres. » On pourrait multiplier les exemples. Smulders, à l'École supérieure de théologie d'Amsterdam, soupçon-

ne saint Paul et saint Jean d'avoir imposé abusivement le concept de Jésus fils de Dieu, et rejette le dogme de l'Incarnation. Schillebeeckx, à l'université de Nimègue, émet les idées les plus extravagantes, invente la transsignification, soumet le dogme aux variations imposées par les circonstances de chaque époque, assigne une fin sociale et terrestre à la doctrine du salut. Küng, à Tübingen, avant qu'on ne lui interdise d'enseigner dans une chaire de théologie catholique, remettait en cause le mystère de la Sainte Trinité, la Vierge Marie, les sacrements, et traitait Jésus de conteur public dépourvu de « toute culture théologique ». Snackenbourg, à l'université de Würzburg, accuse saint Matthieu d'avoir forgé l'épisode de la confession de Césarée pour authentifier la primauté de Pierre. Rahner, qui vient de mourir, minimisait la Tradition dans ses cours à l'université de Munich, niait pratiquement l'Incarnation en parlant sans cesse, à propos de Notre-Seigneur, d'un homme « conçu naturellement », niait le péché originel et l'Immaculée Conception, préconisait le pluralisme théologique.

Tous ces gens sont portés aux nues par les éléments avancés du néo-modernisme ; ils ont l'appui de la presse, de telle façon que leurs théories prennent de l'importance aux yeux du public et que leurs noms sont connus. Ils semblent dès lors représenter toute la théologie et accèdent à l'idée que la doctrine de l'Eglise a changé.

Ils peuvent poursuivre leur enseignement pernicieux durant de longues années, interrompus parfois par des sanctions légères. Les papes rappellent d'une façon régulière les limites de la mission du théologien. « Il n'est pas possible, disait encore tout récemment Jean-Paul II, de se détourner, de se détacher des points fondamentaux de référence que sont les dogmes définis, sous peine de perdre l'identité catholique. » Schillebeeckx, Küng, le père Pohier ont été réprimandés mais non sanctionnés, ce dernier pour un livre où il niait la résurrection corporelle du Christ.

Imagine-t-on que, dans les universités romaines, y compris la Grégorienne, on se permet, sous prétexte de recherche théologique, les théories les plus invraisemblables sur les relations de l'Eglise et de l'Etat, sur le divorce et sur d'autres questions fondamentales ?

Il est certain que d'avoir transformé le Saint-Office, qui a toujours été considéré par l'Eglise comme le Tribunal de la foi, favorise ces abus. Jusqu'alors, n'importe qui, fidèle, prêtre, à plus forte raison évêque, pouvait soumettre au Saint-Office un écrit, une revue, un article et demander ce qu'en pensait l'Eglise, si cet écrit était conforme ou non à la doctrine catholique. Un mois, six semaines plus tard, le Saint-Office répondait : « Ceci est juste, ceci est faux,

ceci doit être distingué, il y a une partie vraie et une partie fautive. »

Tout document était, de cette façon, examiné et jugé définitivement. Cela vous choque-t-il que l'on puisse ainsi porter les écrits d'un tiers à la connaissance d'un tribunal ? Que se passe-t-il donc dans les sociétés civiles ? N'existe-t-il pas un Conseil constitutionnel pour trancher de ce qui est conforme ou non à la Constitution ? N'existe-t-il pas des tribunaux, que l'on saisit au sujet des différentes atteintes subies par les particuliers et par les collectivités ? On peut même demander au juge d'intervenir dans des cas de moralité publique, contre un afficheur licencieux ou un journal vendu au grand jour et dont la première page constitue un outrage aux bonnes mœurs, quoique la limite de ce qui est permis ait considérablement reculé, ces derniers temps, dans de nombreux pays. Mais dans l'Eglise, on n'acceptait plus l'intervention d'un tribunal, il ne fallait plus juger ni condamner. Les modernistes ont extrait, comme les protestants, des Evangiles la phrase qui les intéressait : « Ne jugez pas. » Mais ils n'ont pas tenu compte du fait qu'aussitôt après Notre-Seigneur a dit : « Gardez-vous des faux prophètes... C'est à leurs fruits que vous les jugerez. » Le catholique ne doit pas juger inconsidérément les fautes de ses frères, leurs actes personnels, mais le Christ lui a donné l'ordre de préserver sa foi et comment le fera-t-il sans porter un regard critique sur ce qu'on lui donne à lire ou à entendre ? C'est au magistère qu'il s'adressera quand une opinion lui paraîtra douteuse ; voilà à quoi servait le Saint-Office. Mais celui-ci, depuis la réforme qui l'a touché, s'est défini lui-même « Office de recherches théologiques ». La différence est sensible.

Je me souviens d'avoir demandé au cardinal Browne, ancien supérieur général des dominicains qui a été très longtemps au Saint-Office :

- Eminence, avez-vous l'impression que ce changement est un changement radical ou simplement superficiel et accidentel ?
- Oh, m'a-t-il dit, mais non ! Le changement est essentiel.

C'est pourquoi il ne faut pas nous étonner si on ne condamne plus, ou si peu, si le Tribunal pour la foi de l'Eglise n'exerce plus son rôle vis-à-vis des théologiens et de tous ceux qui écrivent sur les sujets religieux. Il s'ensuit que les erreurs se répandent partout, elles ont quitté les chaires universitaires pour envahir les catéchismes et les presbytères des paroisses les plus reculées. Le poison de l'hérésie finit par gagner toute l'Eglise. Le magistère ecclésiastique est donc soumis à une crise très grave. Les raisonnements les plus absurdes sont utilisés pour faire le jeu de ces théologiens qui n'en ont que le nom. On a

vu un père Duquoc, professeur à Lyon, sillonner la France en donnant des conférences sur l'opportunité de conférer un sacerdoce temporaire à certains fidèles, y compris des femmes. Bon nombre de catholiques ont réagi ici et là, un évêque du Midi a pris position fermement contre ce prédicateur douteux, cela arrive quelquefois. Mais à Laval, les laïcs scandalisés se sont entendu répondre à l'évêché : « Notre devoir le plus absolu en cette circonstance est de préserver la liberté de parole dans l'Eglise. » C'est stupéfiant ! Où a-t-on pu prendre cette notion de liberté de parole ? Elle est totalement étrangère au droit de l'Eglise. Et de surcroît on en ferait un devoir absolu de l'évêque ! Cela revient à inverser du tout au tout le sens de la responsabilité épiscopale, qui consiste à défendre la foi et à préserver de l'hérésie le peuple qui lui est confié.

Il me faut bien citer des exemples, que je choisis d'ailleurs dans le domaine public ; que le lecteur veuille bien croire cependant que je n'écris pas ce livre pour critiquer des personnes. C'est l'attitude que s'est toujours fixée le Saint-Office. Il ne considérait pas les personnes, mais seulement les œuvres. Tel théologien se plaignait que l'on ait condamné un de ses livres sans l'entendre. Mais précisément, le Saint-Office condamnait sur pièces les ouvrages et non les auteurs. Il disait : « Ce livre contient des phrases qui ne sont pas conformes à la doctrine traditionnelle de l'Eglise. » Un point, c'est tout ! Pourquoi remonter à celui qui les avait écrites ? Ses intentions, sa culpabilité relèvent d'un autre tribunal, celui de la pénitence.

X. L'œcuménisme

Il est, dans cette confusion des idées où des chrétiens semblent maintenant se complaire, une tendance particulièrement préjudiciable à la foi et d'autant plus dangereuse qu'elle se présente sous les apparences de la charité. Le mot, apparu en 1927 lors d'un congrès qui s'est tenu à Lausanne, devrait par lui-même mettre en garde les catholiques, s'ils se référaient à la définition qu'en donnent tous les dictionnaires : « Œcuménisme : mouvement favorable à la réunion de toutes les Eglises chrétiennes en une seule. » On ne peut pas fondre des principes contradictoires, c'est l'évidence, on ne peut pas réunir, de façon à n'en faire qu'une seule chose, la vérité et l'erreur. A moins d'adopter les erreurs et de rejeter tout ou partie de la vérité. L'œcuménisme se condamne de lui-même.

Le terme a connu une telle vogue depuis le dernier concile, qu'il a pénétré le langage profane. On parle d'œcuménisme universitaire, d'œcuménisme informatique, que sais-je encore, pour exprimer un goût ou un parti pris de diversité, d'éclectisme.

Dans le langage religieux, l'œcuménisme s'est étendu dernièrement aux religions non chrétiennes, en se traduisant aussitôt dans les actes. Un journal de l'Ouest nous indique par un exemple précis la façon dont se fait l'évolution : dans une petite paroisse de la région de Cherbourg, la population catholique se préoccupe des travailleurs musulmans qui viennent d'arriver sur un chantier. C'est une démarche charitable dont on ne peut que les féliciter. En une deuxième phase, nous voyons les musulmans demander un local pour fêter le Ramadan et les chrétiens leur offrir le sous-sol de leur église. Puis commence à fonctionner dans cet endroit une école coranique. Au bout de deux ans, les chrétiens invitent les musulmans à fêter Noël avec eux « autour d'une prière commune préparée à partir d'extraits des sourates du Coran et des versets de l'Evangile ». La charité mal entendue a conduit ces chrétiens à pactiser avec l'erreur.

A Lille, les dominicaines ont offert une chapelle aux musulmans pour être transformée en mosquée. A Versailles, on a quêté dans les églises pour « l'achat d'un lieu de culte pour les musulmans ». Deux autres chapelles leur ont été cédées à Roubaix et Marseille, ainsi qu'une église à Argenteuil. Les catholiques se font les apôtres du pire ennemi de l'Eglise du Christ, qui est l'islam, et offrent leurs oboles à Mahomet ! Il y a, paraît-il, plus de 400 mosquées en France et dans beaucoup de cas ce sont les catholiques qui ont donné l'argent pour leur construction.

Toutes les religions ont aujourd'hui droit de cité dans l'Eglise. Un cardinal français célébrait un jour la messe en présence de moines tibétains que l'on avait placés au premier rang, vêtus de leurs habits de cérémonie, et s'inclinait devant eux tandis qu'un animateur annonçait : « Les bonzes participeront avec nous à la célébration eucharistique. » Dans une église de Rennes a été célébré le culte de Bouddha ; en Italie, vingt moines ont été initiés solennellement au Zen par un bouddhiste.

Je n'en finirais pas de citer les exemples de syncrétisme auxquels nous assistons. On voit se développer des associations, naître des mouvements qui trouvent toujours pour les présider un ecclésiastique en recherche, comme celle qui veut aboutir à la « fusion de toutes les spiritualités dans l'amour ». Ou des projets étonnants comme la transformation de Notre-Dame-de-la-Garde en lieu de culte monothéiste pour les chrétiens, les musulmans et les juifs, projet heureusement contrecarré par des groupes de laïcs.

L'œcuménisme, dans son acception étroite, donc réservé aux chrétiens, fait organiser des célébrations eucharistiques communes avec les protestants, ainsi que cela s'est fait en particulier à Strasbourg. Ou bien ce sont les

anglicans que l'on invite dans la cathédrale de Chartres pour célébrer la « Cène eucharistique ». La seule célébration qui ne soit admise ni à Chartres, ni à Strasbourg, ni à Rennes, ni à Marseille est celle de la sainte messe selon le rite codifié par saint Pie V.

Quelle conclusion peut tirer de tout cela le catholique qui voit les autorités ecclésiastiques couvrir d'aussi scandaleuses cérémonies? Que toutes les religions se valent, qu'il pourrait très bien faire son salut chez les bouddhistes ou les protestants. Il court le risque de perdre la foi dans la sainte Eglise. C'est bien ce qu'on lui suggère; on veut soumettre l'Eglise au droit commun, on veut la mettre sur le même pied, sur le même plan que les autres religions, on se refuse à dire, même parmi les prêtres, les séminaristes et les professeurs de séminaire, que l'Eglise catholique est la seule Eglise, qu'elle a la vérité, qu'elle est la seule capable de donner le salut aux hommes par Jésus-Christ. On dit maintenant ouvertement: « L'Eglise n'est qu'un ferment spirituel dans la société, mais à l'égal des autres religions; un peu plus que les autres, peut-être... » On accepte à la rigueur, et pas toujours, de lui accorder une légère supériorité.

Dans ce cas, l'Eglise serait seulement utile, elle ne serait plus nécessaire. Elle constituerait un des moyens de faire son salut.

Il faut le dire nettement: une telle conception s'oppose d'une façon radicale au dogme même de l'Eglise catholique. L'Eglise est la seule arche du salut, nous ne devons pas avoir peur de l'affirmer. Vous avez souvent entendu dire: « Hors de l'Eglise, point de salut » et cela choque les mentalités contemporaines. Il est facile de faire croire que ce principe n'est plus en vigueur, qu'on en est revenu. Il paraît d'une sévérité excessive.

Pourtant, rien n'est changé, rien ne peut être changé en ce domaine. Notre-Seigneur n'a pas fondé plusieurs Eglises, il n'en a fondé qu'une. Il n'y a qu'une seule croix par laquelle on peut se sauver et cette croix est donnée à l'Eglise catholique; elle n'est pas donnée aux autres. A son Eglise, qui est son épouse mystique, le Christ a donné toutes ses grâces. Aucune grâce au monde, aucune grâce dans l'histoire de l'humanité ne sera distribuée sans passer par elle.

Cela veut-il dire qu'aucun protestant, aucun musulman, aucun bouddhiste, aucun animiste ne sera sauvé? Non, et c'est une deuxième erreur de le penser. Ceux qui crient à l'intolérance en entendant la formule de saint Cyprien « Hors de l'Eglise point de salut » rejettent le Credo: « Je reconnais un seul baptême pour la rémission des péchés » et sont insuffisamment instruits de ce qu'est le baptême. Il y a trois façons de le recevoir: le baptême

de l'eau, le baptême du sang (c'est celui des martyrs ayant confessé leur foi alors qu'ils étaient encore catéchumènes) et le baptême de désir.

Le baptême de désir peut être *explicite*. Bien des fois, en Afrique, nous entendions un de nos catéchumènes nous dire: « Mon père, baptisez-moi tout de suite, car si je mourais avant votre prochain passage, j'irais en enfer. » Nous lui répondions: « Non; si vous n'avez pas de péché mortel sur la conscience et si vous avez le désir du baptême, vous en avez déjà la grâce en vous. »

Telle est la doctrine de l'Eglise, qui reconnaît aussi le baptême de désir *implicite*. Il réside dans l'acte de faire la volonté de Dieu. Dieu connaît toutes les âmes et il sait par conséquent que dans les milieux protestants, musulmans, bouddhistes et dans toute l'humanité, il y a des âmes de bonne volonté. Elles reçoivent la grâce du baptême sans le savoir, mais d'une manière effective. Par là même elles rejoignent l'Eglise. Mais l'erreur consiste à penser qu'elles se sauvent par leur religion. Elles se sauvent dans leur religion mais non par elle. On ne se sauve pas par l'islam ou par le shintoïsme. Il n'y a pas d'Eglise bouddhiste au ciel, ni d'Eglise protestante. Ce sont des choses qui peuvent paraître dures à entendre, mais la vérité est là. Ce n'est pas moi qui ai fondé l'Eglise, c'est Notre-Seigneur, c'est le Fils de Dieu. Nous sommes obligés, nous, prêtres, de dire la vérité.

Mais au prix de quelles difficultés les hommes des pays non pénétrés par le christianisme arrivent-ils à recevoir le baptême de désir! L'erreur est un écran au Saint-Esprit. Cela explique que l'Eglise ait toujours envoyé des missionnaires dans tous les pays du monde, que des multitudes d'entre eux y aient connu le martyre. Si l'on peut trouver le salut dans n'importe quelle religion, pourquoi traverser les mers, aller se soumettre, sous des climats insalubres, à une vie pénible, à la maladie, à une mort précoce? Dès après le martyre de saint Etienne, le premier à avoir donné sa vie pour le Christ et que l'on fête pour cette raison le lendemain de Noël, le 26 décembre, les Apôtres se sont embarqués pour aller répandre la bonne nouvelle dans le bassin méditerranéen; l'auraient-ils fait si l'on se sauvait aussi bien dans le culte de Cybèle ou par les mystères d'Eleusis? Pourquoi Notre-Seigneur leur aurait-il dit: « Allez évangéliser les nations »?

Il est ahurissant qu'aujourd'hui certains prétendent laisser chacun trouver son chemin vers Dieu selon les croyances en vigueur dans son « milieu culturel ». A un prêtre qui voulait convertir de petits musulmans, son évêque a dit: « Mais non, faites-en de bons musulmans, ce sera beaucoup mieux que d'en faire des catholiques! » On m'a certifié, et je puis le dire de manière certaine, que les

pères de Taizé avaient demandé, avant le concile, d'abjurer leurs erreurs et de devenir catholiques. Les autorités leur ont dit alors : « Non, attendez ! Après le concile, vous serez le pont entre les catholiques et les protestants. »

Ceux qui font cette réponse ont pris une lourde responsabilité devant Dieu, car la grâce vient à un moment, elle ne vient peut-être pas toujours. Actuellement, les chers pères de Taizé, qui ont sans doute de bonnes intentions, sont toujours hors de l'Église et ils sèment la confusion dans l'esprit des jeunes qui vont les voir.

J'ai parlé des conversions qui ont brutalement tari dans des pays comme les États-Unis, où on en comptait 170 000 environ par an, la Grande-Bretagne, la Hollande... L'esprit missionnaire s'est éteint parce qu'on a donné une mauvaise définition de l'Église, et à cause de la déclaration conciliaire sur la liberté religieuse, dont il me faut maintenant parler.

XI. La liberté religieuse

Au concile, c'est le schéma sur la liberté religieuse qui a soulevé les discussions les plus serrées. Cela s'explique aisément par l'influence qu'exerçaient les libéraux et l'intérêt que prenaient à cette question les ennemis héréditaires de l'Église. Vingt ans ont passé, il est possible de voir maintenant que nos craintes n'étaient pas exagérées quand ce texte fut promulgué, sous forme d'une déclaration rassemblant des notions opposées à la Tradition et à l'enseignement des tout derniers papes. Tant il est vrai que des principes faux ou exprimés d'une manière ambiguë ont inévitablement des applications pratiques révélatrices de l'erreur qui a été commise en les adoptant. Je vais montrer, par exemple, comment les attaques menées contre l'enseignement catholique en France par le gouvernement socialiste sont la conséquence logique de la nouvelle définition donnée à la liberté religieuse par Vatican II.

Faisons un peu de théologie pour bien comprendre dans quel esprit cette déclaration a été rédigée. L'argumentation initiale – et nouvelle – faisait reposer la liberté, pour chaque homme, de pratiquer intérieurement et extérieurement la religion de son choix, sur « la dignité de la personne humaine ». Donc c'était cette dignité qui fondait la liberté, qui lui donnait sa raison d'être. L'homme pouvait adhérer à n'importe quelle erreur au nom de sa dignité.

Ce qui était mettre la charrue devant les bœufs, présenter les choses à l'envers. Car celui qui adhère à l'erreur déchoit de sa dignité et on ne peut plus rien fonder sur celle-ci. D'autre part, ce qui fonde la liberté, ce n'est pas

la dignité mais la vérité : « La Vérité vous rendra libres », a dit Notre-Seigneur.

Qu'entend-on par dignité ? L'homme la tire, selon la doctrine catholique, de sa perfection, c'est-à-dire la connaissance de la vérité et l'acquisition du bien. L'homme est digne de respect selon son intention d'obéir à Dieu et non selon ses erreurs. Celles-ci engendrent indéfectiblement le péché. Quand Eve, la première pécheresse, a succombé, elle a dit : « Le serpent m'a trompée. » Son péché et celui d'Adam ont entraîné la déchéance de la dignité humaine dont nous souffrons depuis.

Il en résulte que l'on ne peut pas rattacher la liberté à la déchéance comme à sa cause. Au contraire, l'adhésion à la vérité et l'amour de Dieu sont les principes de l'authentique liberté religieuse. On peut donc définir celle-ci comme la liberté de rendre à Dieu le culte qui lui est dû et de vivre selon ses commandements.

Si vous avez bien suivi ce raisonnement, la liberté religieuse ne peut s'appliquer aux religions fausses, elle ne souffre pas le partage. Dans la société civile, l'Église proclame que l'erreur n'a pas de droits ; doit seul être reconnu par l'État le droit pour les citoyens de pratiquer la religion du Christ.

Certes, cela apparaît comme une prétention exorbitante à celui qui n'a pas la foi. Le catholique non contaminé par l'esprit du temps le trouve normal et légitime. Hélas ! beaucoup, parmi les chrétiens, ont perdu de vue ces réalités. On a tant répété qu'il fallait respecter les idées des autres, se mettre à leur place, accepter leurs points de vue ; on a tant divulgué ce non-sens : « A chacun sa vérité » ; on a tant donné le dialogue pour la vertu cardinale par excellence, dialogue qui mène obligatoirement à des concessions : le chrétien, par charité mal placée, a cru qu'il devait en faire plus que ses interlocuteurs, il est souvent le seul à en faire. Il ne s'immole plus, comme les martyrs, pour la vérité ; c'est la vérité qu'il immole.

D'autre part, la multiplication des États laïcs dans l'Europe chrétienne a habitué les esprits à la laïcité et les a conduits à des adaptations contraires à la doctrine de l'Église. La doctrine ne s'adapte pas, elle est fixe, définie une fois pour toutes.

À la Commission centrale préparatoire du concile, deux schémas avaient été présentés, un par le cardinal Bêa, sous le titre « De la liberté religieuse », l'autre par le cardinal Ottaviani, sous le titre « De la tolérance religieuse ». Le premier s'étendait sur quatorze pages, sans aucune référence au magistère qui a précédé. Le deuxième comprenait sept pages de texte et seize pages de références, allant de Pie VI (1790) à Jean XXIII (1959).

Le schéma du cardinal Bêa contenait, à mon sens et à celui d'un nombre non négligeable de pères, des affirma-

tions ne s'accordant pas à la vérité de l'Eglise éternelle. On y lisait par exemple: « C'est pourquoi il faut louer le fait que de nos jours la liberté et l'égalité religieuses sont proclamées par de nombreuses nations et par l'Organisation internationale des droits de l'homme. »

Le cardinal Ottaviani, quant à lui, exposait très correctement la question: « De même que le pouvoir civil s'estime en droit de protéger les citoyens contre les séductions de l'erreur... il peut de lui-même régler et modérer les manifestations publiques d'autres cultes et défendre ses citoyens contre la diffusion des fausses doctrines qui, au jugement de l'Eglise, mettent en danger leur salut éternel. »

Léon XIII disait (*Rerum novarum*) que le bien commun temporel, fin de la société civile, n'est pas purement d'ordre matériel, mais « principalement un bien moral ». Les hommes se sont organisés en société en vue du bien de tous; comment pourrait-on exclure le bien suprême, qui est l'obtention de la béatitude céleste?

Il est un autre aspect des choses qui guide l'Eglise lorsqu'elle dénie le droit de cité aux religions erronées: les propagateurs d'idées fausses exercent naturellement une pression sur les plus faibles, les moins instruits. Qui contestera que le devoir de l'Etat soit de protéger les faibles? C'est son devoir premier, la raison d'être de l'organisation en société. Il défend ses sujets des ennemis, à l'extérieur, il les garantit dans la vie quotidienne contre les agressions de tout genre, les voleurs, les assassins, les escrocs, et même les Etats laïcs assurent une protection en matière de mœurs, en interdisant par exemple à l'affichage les journaux pornographiques, encore que la situation se soit bien dégradée en France ces dernières années et qu'elle soit des plus mauvaises dans des pays comme le Danemark. Mais enfin, longtemps les pays de civilisation chrétienne ont conservé ce sens de leurs obligations à l'égard des plus vulnérables et en particulier des enfants. Le peuple y est resté sensible et demande à l'Etat, par l'intermédiaire de ses associations familiales, de prendre les mesures nécessaires. On interdira des émissions de radio où le vice est trop ostensiblement mis en vedette, quoique personne ne soit obligé de les écouter, mais parce que les enfants disposent souvent de transistors et que dès lors ils ne sont plus protégés. La doctrine de l'Eglise, qui peut paraître excessivement sévère, est donc accessible au raisonnement courant et au bon sens.

Il est de règle aujourd'hui de rejeter toute forme de contrainte et de déplorer qu'elle se soit exercée à certains moments de l'histoire. S.S. Jean-Paul II, cédant à cette mode, a condamné l'Inquisition lors de son voyage en Espagne. Mais de l'Inquisition on ne veut retenir

que les exagérations, oubliant que l'Eglise, en créant le Saint-Office, dont l'intitulé exact est « Sanctum Officium Inquisitionis », remplissait sa fonction de défense des âmes et poursuivait ceux qui essayaient de falsifier la foi et mettaient ainsi en danger toute une population en ce qui concerne son salut éternel. L'Inquisition venait au secours des hérétiques eux-mêmes, comme on va au secours des personnes qui se jettent à l'eau pour en finir avec la vie; accuserait-on les sauveteurs d'exercer une contrainte intolérable sur ces malheureux? Pour prendre une autre comparaison, je ne pense pas qu'il vienne à l'idée d'un catholique, même perplexe, de faire grief à un gouvernement d'interdire la drogue, sous prétexte qu'il exerce ainsi une contrainte sur les drogués.

On peut comprendre qu'un père de famille impose la foi à ses enfants. Dans les Actes des Apôtres, le centurion Corneille, touché par la grâce, reçoit le baptême « et toute sa maison avec lui ». Clovis, de même, s'est fait baptiser avec ses soldats.

Les bienfaits qu'apporte la religion catholique montrent le caractère illusoire du parti pris par les clercs post-conciliaires de s'abstenir de toute pression, voire de toute influence à l'égard des « non-croyants ». En Afrique, où j'ai passé la plus grande partie de ma vie, les missions ont combattu les fléaux que sont la polygamie, l'homosexualité, le mépris dans lequel est tenue la femme. Celle-ci, dont on sait aussi quelle est la situation dégradante dans la société islamique, devient une esclave ou un objet dès que la civilisation chrétienne disparaît. On ne peut douter du droit de la vérité à s'imposer, à remplacer les religions fausses. Et pourtant l'Eglise ne préconise pas dans la pratique une intransigeance aveugle à l'égard du culte public de celles-ci. Elle a toujours professé qu'il pouvait être toléré par les pouvoirs publics, en vue d'éviter un plus grand mal. C'est pourquoi le cardinal Ottaviani préférerait le terme de « tolérance religieuse ».

Si nous nous plaçons dans le cas d'un Etat catholique, où la religion du Christ est reconnue officiellement, cette tolérance évite des troubles qui seraient préjudiciables à l'ensemble. Dans une société laïque professant la neutralité, la loi de l'Eglise ne sera, bien sûr, pas observée. Alors, direz-vous, à quoi bon la maintenir?

C'est que tout d'abord il ne s'agit pas d'une loi humaine, que l'on peut abroger ou modifier. Ensuite l'abandon du principe même a de graves conséquences; nous en avons déjà enregistré plusieurs.

Les accords entre le Vatican et certaines nations, qui accordaient très justement un statut préférentiel à la religion catholique, ont été révisés. C'est le cas de l'Espagne et depuis peu de l'Italie, où le catéchisme n'est plus obli-

gatoire dans les écoles. Jusqu'où ira-t-on? Les nouveaux législateurs de la nature humaine ont-ils songé que le pape est lui aussi chef d'Etat? Sera-t-il amené à laïciser le Vatican, à y autoriser la construction d'un temple et d'une mosquée?

C'est aussi la disparition des Etats catholiques. Dans le monde actuel, il y a des Etats protestants, un Etat anglican, des Etats musulmans, des Etats marxistes et on ne veut plus qu'il y ait d'Etats catholiques! Les catholiques n'auraient plus le droit de travailler à en établir, ils auraient le devoir de maintenir l'indifférentisme religieux de l'Etat!

Pie IX a appelé cela « du délire » et « une liberté de perdition ». Léon XIII a condamné l'indifférentisme de l'Etat en matière religieuse. Ce qui était bon de leur temps n'est-il donc plus vrai? On ne peut affirmer la liberté de toutes les communautés religieuses dans la société humaine sans accorder également la liberté morale à ces communautés. L'islam admet la polygamie, les protestants ont, selon les Eglises, des positions plus ou moins laxistes sur l'indissolubilité des liens conjugaux et sur la contraception... Le critère du bien et du mal disparaît. En Europe, l'avortement n'est plus interdit par la loi que dans l'Irlande catholique. Il n'est pas possible que l'Eglise de Dieu couvre d'une certaine manière ces débordements en affirmant la liberté religieuse.

Autre conséquence: les écoles libres. L'Etat ne peut plus comprendre qu'il existe des écoles catholiques et qu'elles se taillent la part du lion dans le secteur de l'enseignement privé. Il les met sur le même plan, comme on l'a vu récemment, que les écoles fondées par des sectes et il dit: « Si nous vous permettons d'exister, nous devons le faire aussi pour Moon et pour toute autre communauté de ce genre, qui ont si mauvaise réputation. » Et l'Eglise n'a plus d'arguments! Le gouvernement socialiste a très bien tiré parti de la déclaration sur la liberté religieuse. Du même principe, on a imaginé de fusionner des écoles catholiques avec d'autres, pourvu que celles-ci observent le droit naturel! Ou bien on les a ouvertes aux enfants de toute religion, se flattant dans certaines d'avoir plus de petits musulmans que de petits chrétiens.

C'est ainsi que l'Eglise, en acceptant un statut de droit commun dans les sociétés civiles, risque de devenir une secte parmi les autres. Elle se met dans le cas de disparaître, tant il est évident que la vérité ne peut donner ses droits à l'erreur sans se renier.

Les écoles libres ont adopté en France, pour manifester dans les rues, un hymne très beau mais dont les paroles trahissent la contagion de cet esprit détestable: « Liberté, tu es la seule vérité. » La liberté, considérée comme un

bien absolu, est chimérique. Appliquée à l'ordre religieux, elle conduit au relativisme doctrinal et à l'indifférence pratique. Les catholiques perplexes doivent se raccrocher à la parole du Christ que je citais: « C'est la vérité qui les libérera. »

¹ Instruction *Pastoralis actio*.